



Seuil de l'ancien moulin de Vendeuil, après travaux – Juillet 2019

TRAVAUX D'EFFACEMENT DU SEUIL DE L'ANCIEN MOULIN DE VENDEUIL

Journée d'information des élus de l'Union des Syndicats

Contexte

D'après le règlement d'eau du 02 août 1852, l'ouvrage de Vendeuil, situé sur la commune du même nom, était un **moulin à farine**.

Ce moulin a été construit sur le bras de l'Oise contournant l'actuel terrain de sport (au lieu-dit "le pré des Goths"). Sa construction a été encouragée par la population et la municipalité, le 12 avril 1793 pour être en concurrence avec les grands moulins et mettre un terme à la situation de monopole. Son alimentation en eau était facilitée et régularisée par le barrage déversoir qui maintenait le niveau dans le bras principal et un écoulement régulier dans ce bras (seuil en aval immédiat de la RD 421). Ce moulin a été vendu en 1813.

Une petite turbine a été réinstallée après 1920 pour remplacer la roue à pales et à augets.

L'ouvrage est ensuite resté en l'état et sans fonctionnement jusqu'en 1960, date à laquelle, une partie de l'ouvrage fut démantelée. Entre 1965 et 2000, à la suite d'absence d'entretien et d'accumulation d'embâcles, l'ouvrage s'est trouvé naturellement contourné par la rivière.

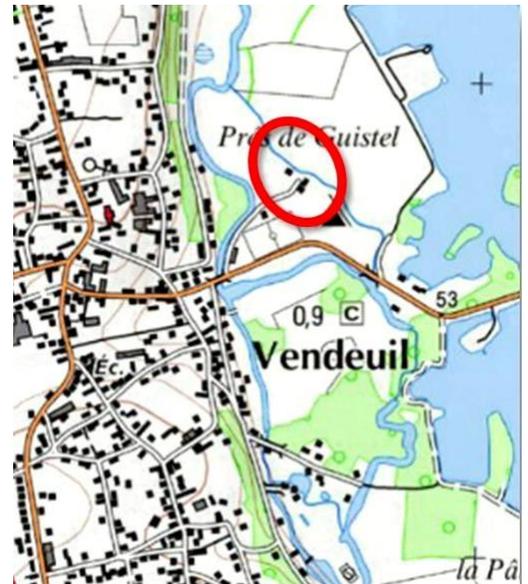
Vers les années 2000, le bras de contournement ainsi créé naturellement, a été rebouché afin de faire à nouveau circuler l'ensemble du débit au droit de l'ouvrage.

En 2010, le propriétaire de l'ouvrage a été autorisé à créer un seuil en palplanches en travers du cours d'eau en amont de l'ancien moulin afin de se prémunir d'un risque de rupture de l'ouvrage.

En 2011, le propriétaire du seuil de l'ancien moulin de Vendeuil a dû faire face à la dégradation importante des maçonneries de l'ouvrage et à la fragilisation des fondations de la maison adjacentes (ancien moulin).

En février 2012, il a alors été convenu d'étudier le projet d'arasement du seuil de l'ancien moulin de Vendeuil notamment par contournement en rive gauche et ainsi restaurer totalement la continuité écologique. Cette étude a été confiée au bureau d'études SOGETI en 2014.

Suite à plusieurs réunions, le projet de contournement de l'ouvrage existant en recréant un nouveau bras a été validé par l'ensemble des participants.



Localisation du site



Seuil de l'ancien moulin de Vendeuil – Avant travaux

Objectifs du maître d'ouvrage

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

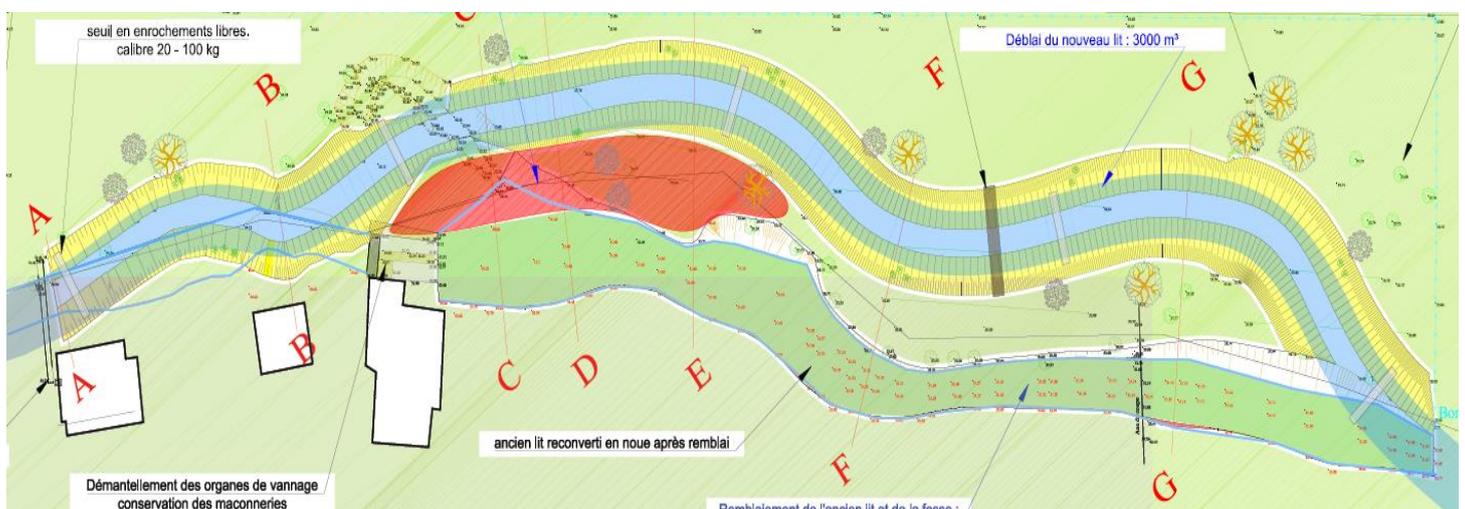
- Rétablir la continuité piscicole et sédimentaire ;
- Diversifier les écoulements et les habitats ;
- Améliorer l'état écologique du cours d'eau et de ses milieux connexes ;
- Ne pas aggraver les écoulements en crue et améliorer la ressource en eau en étiage ;
- Préserver ce site sensible par une gestion adaptée ;
- Valoriser le patrimoine naturel ;
- Améliorer les potentialités piscicoles conformément au Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et de la gestion des ressources piscicoles.

Les travaux et aménagements

Les travaux ont consisté à restaurer la continuité écologique par la création d'un bras de contournement sur environ 200 ml.

Les principaux aménagements sont les suivants :

- Réalisation d'un seuil de contrôle à la difffluence avec l'Oise, afin de contrôler les débits entrant dans le bras du petit moulin ;
- Création d'un nouveau lit de rivière permettant le contournement de la chute.
- Mise en place de 5 seuils de fond et de blocs en pied de berge, permettant de limiter les phénomènes d'érosion ;
- Démantèlement du vannage actuel ;
- Remblaiement du bief ;
- Création d'un merlon de sécurité en cas de crue ;
- Mise en place d'une passerelle piétonne et de plantations (hélrophytes + arbustes).



Profil général du cours d'eau



Création du nouveau bras



Recharge en granulats



Mise en place d'une passerelle en bois



Nouveau bras en eau - Après travaux

Démarches réglementaires

- Dossier d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau ;
- Déclaration d'intérêt général (DIG).

Les aspects financiers

Le coût total des travaux (dont maîtrise d'œuvre) s'élève à : **235 740 € TTC**

Avec la participation financière de :

- L'Agence de l'Eau Seine Normandie : **100%**

Les aspects administratifs et réglementaires

- Maître d'ouvrage : **Syndicat du Bassin Versant de l'Oise Aval Axonaise**
- Assistant au maître d'ouvrage : **Union des syndicats**
- Maître d'œuvre : **SOGETI Ingénierie**
- Travaux : **VINCI Terrassement**